



FGTE
CHEMINOTS



➤ NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2014 :

UN ACCORD EN DEMI-TEINTE ! LA CFDT SIGNE L'ACCORD 2014 SUR L'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION « AVEC DES RÉSERVES » !

Mardi 15 juillet, la CFDT Cheminots a signé l'accord 2014 sur l'évolution de la rémunération tout en émettant des réserves sur le contenu de cet accord.

Pour 2014, la SNCF s'engage en cas de signature (OS représentant + de 30 % des voix) et en l'absence de dénonciation (OS représentant + de 50 % des voix), sur les mesures suivantes :

- > **+ 0,5 % D'AUGMENTATION DES SALAIRES** applicable au 1^{er} juillet 2014.
- > **LA GRATIFICATION DE VACANCES EST AUGMENTÉE** de 50 € soit 300 € brut (Base temps complet). Le complément sera payé sur la paie de juillet 2014.
- > **L'ENVELOPPE DU DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE** dénommé « La Prime » est doublée pour le versement 2015. Cela correspond à une dotation aux établissements ou aux directions de 400 € par agent éligible, dont 200 € au titre de la part collective et 200 € au titre de la part individuelle.
- > **LA SUPPRESSION DU TAUX DU GROUPE 2** (Qualifications A à E) des allocations de déplacement et alignement sur le taux du groupe 1 pour tous les agents dès le 1^{er} octobre 2014.
- > **LES PERSONNELS CONTRACTUELS DES ANNEXES B ET C** percevront les allocations familiales supplémentaires à compter du 1^{er} octobre 2014.
- > **LE DISPOSITIF DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOTS** (GIPAC) est prolongé pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014. Ce dispo-

sitif compare sur une période donnée la progression de l'inflation avec la progression de la rémunération de l'agent. En cas de décrochage, la GIPAC sera versée sur la paie de mars 2015.

> **DANS LE CADRE DE L'AGENDA SOCIAL**, ouverture d'un chantier de réflexion sur les aménagements de la grille salariale des 3 collèges pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement de carrière.

> **ACCÈS À LA PR19** pour les agents du niveau 2 de la qualification D et accès à la PR13 pour les agents du niveau 2 de la qualification TA pour le prochain exercice de notations.

> **APPLICATION DES MESURES** du présent accord aux personnels contractuels des annexes A1, A3, B et C du RH 0254 (sauf AFS qui ne concerne que les contractuels annexes B et C).

> **UN COMITÉ DE SUIVI DES SIGNATAIRES** est mis en place pour veiller à la bonne application de l'accord et examiner le cas échéant les dispositions de l'accord au regard de l'environnement économique au sein duquel évolue l'entreprise. Ce comité se réunira au plus tard le 27 février 2015. ●●



LA CFDT A FAIT LE CHOIX DE SIGNER CET ACCORD, SANS ENTHOUSIASME ET SURTOUT SANS PRÉCIPITATION, DEVANT LA MESURE DES PROPOSITIONS FAITES PAR LA DIRECTION.



CFDT Cheminots
47-49, avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70 / Fax : 01 56 41 56 71
contact@cfdtcheminots.org



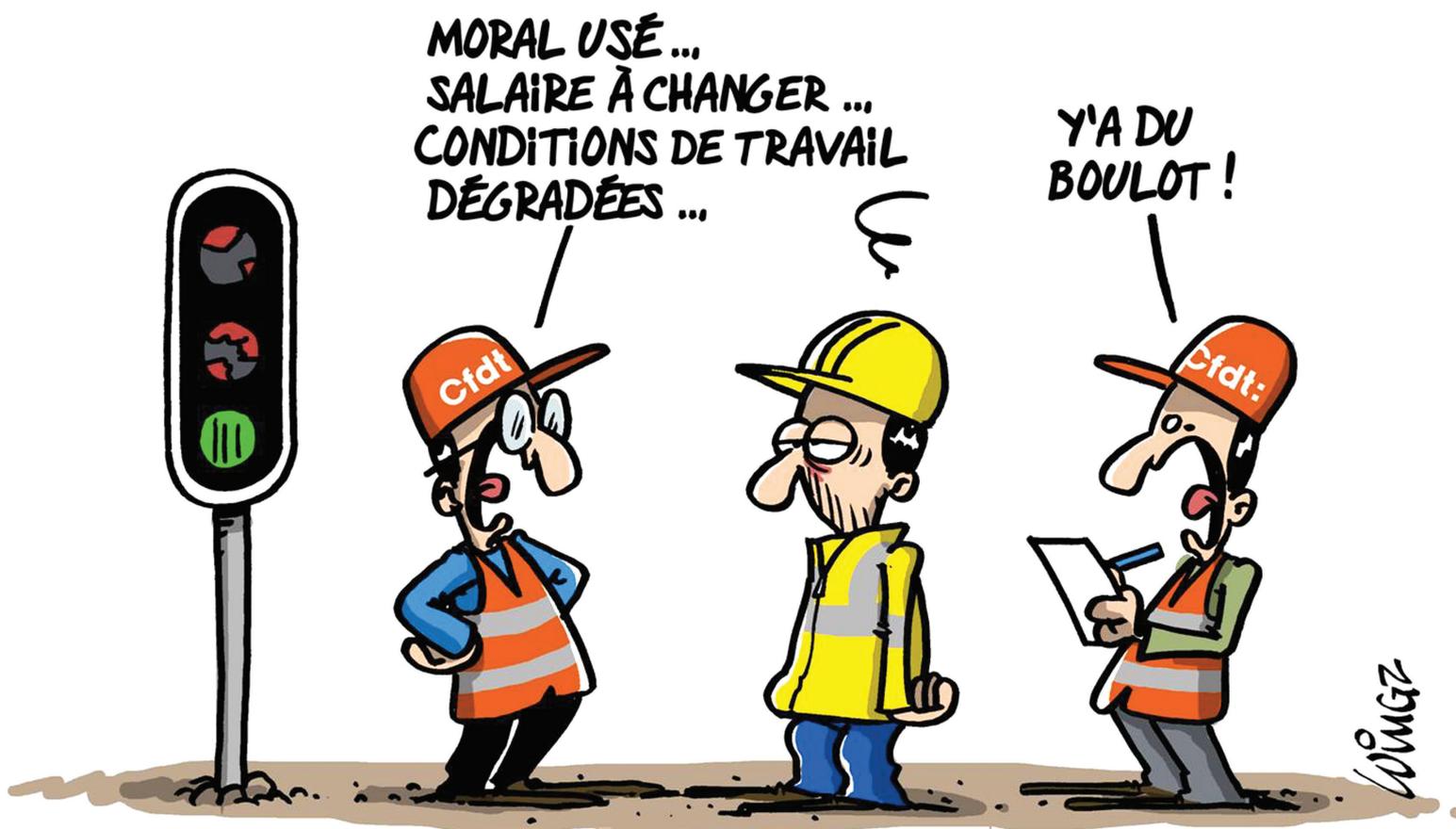
CFDT-Cheminots-Officiel



twitter@cfdtcheminots

www.cfdtcheminots.org





TOUT EN APPOSANT SA SIGNATURE,

La CFDT Cheminots émet les réserves suivantes :

> **LA CFDT CHEMINOTS RAPPELLE** que les propositions de l'entreprise se situent en deçà de ses revendications et ne permettent donc pas de garantir le maintien du pouvoir d'achat en masse et en niveau.

> **LA CFDT CHEMINOTS DÉPLORE** l'absence d'augmentation en somme uniforme concernant l'augmentation générale des salaires et l'absence de mesures spécifiques pour les agents de conduite TB et l'encadrement.

> **LA CFDT CHEMINOTS REGRETTE** que parmi les 7 mesures proposées, 4 ne s'appliqueront qu'au second semestre 2014, et les 3 autres, seulement au cours de l'année 2015. Ceci implique un fort effet report, modérant d'autant la portée des mesures prises sur le pouvoir d'achat.

> **LA CFDT CHEMINOTS RAPPELLE AUSSI** son exigence de négocier techniquement les mesures contenues dans cet accord sur l'évolution de la rémunération concernant le doublement de « la Prime » et les accès supplémentaires aux positions D2 19 et TA2 13. ●●



LA CFDT SIGNE CET ACCORD SALARIAL, EN RESPONSABILITÉ, **SOUCIEUSE DE NE PAS PRIVER LES CHEMINOTS** POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE **DE L'INTÉGRALITÉ DES MESURES SALARIALES.**



LA CFDT RAPPELLE À LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE **SES ENGAGEMENTS RÉCENTS** EN MATIÈRE DE RENOUVEAU DU DIALOGUE SOCIAL.



PASSEZ A L'ORANGE !

